

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2012.

Date de convocation : 30 mars 2012.

Publication : 16 avril 2012.

Le dix avril deux mille douze, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire.

Présents : MM DESMOULINS, GOESSENS, LAMY, SRACZYK, THIEUX (arrivé au point 3), CARDON, DECK, et Mmes FERRET, CUREAUX, LOUP HAUSCH et COPIGNY.

Absents : MM MAUFROID et TANNIERES.

Ont donné procuration : M MAUFROID à M CARDON.

Secrétaire de séance : Mme FERRET.

Adoption du compte rendu de la séance du 06 janvier 2012.

Le procès verbal de la séance du 06 janvier 2012 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

Décision n° DC 212-01 : Lettre de commande - Mission d'étude sur le renforcement et mise en souterrain des réseaux rues du Clos de Chaly et Fond Mottelet – Société AREA -

1. Finances : Demande de subvention au titre de l'Etat pour l'aménagement de l'ancienne maternelle en salle de cantine et de périscolaire.

Point ajourné.

2. Finances : Demande de subvention au titre de l'Etat pour l'acquisition de deux radars pédagogiques.

Point ajourné.

3. Finances : Demande de subvention à la SICAE OISE pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'enfouissement des réseaux rue du Clos de Chaly et rue du Fond Mottelet,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la SICAE Oise au taux le plus élevé possible.

Montant prévisionnel des opérations :

- Rue du Clos de Chaly : 91 792,30 €
- Rue du Fond Mottelet : 135 134,16 €
-

4. Finances : Demande de subvention à l'ADEME pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques.

Point ajourné.

5. Patrimoine : Rétrocession de voirie : parcelle AB n°181 rue pasteur (SA HLM).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée par la SA HLM de l'Oise,
Vu les travaux de voirie effectués par la SA HLM,

- **Donne** un avis favorable au transfert dans le domaine communal public des voiries, espaces verts, réseaux et équipements communs de la parcelle section AB N°181 rue Pasteur.
- **Autorise** M le Maire à signer tous les actes et documents à intervenir dans ce transfert.

6. Assainissement : Lancement de la procédure de délégation du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

- **Décide** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement de la commune de Saintines pour une durée de 11 années.
- **Approuve** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (rapport sur le principe de la délégation de service public).

7. Assainissement : Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

- Procède à l'élection des membres de la commission chargée de délégation du service public, au nombre de 7 (3 titulaires et 3 suppléants, et M le Maire) ainsi qu'il suit :

Sont élus membres titulaires :

- Mme FERRET
- M LAMY
- M DECK

Sont élus membres suppléants :

- Mme LOUP
- Mme COPIGNY
- Mme CUREAUX

Auxquels s'adjoindront le représentant du Ministre en charge de la Concurrence (DDPP) et le trésorier municipal, et le cas échéant, les agents de la collectivité reconnus compétents dans les matières qui font l'objet des délégations, avec voix consultative.

8. Finances : Budget assainissement : Vote du compte administratif 2011, approbation du compte de gestion 2011 et affectation du résultat 2011.

Le Conseil,

Vu le budget primitif du service d'assainissement pour 2011,
Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

Sous la présidence de M Lamy,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2011 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2011
Dépenses	13 665.65 €	9 819.16 €	- €
Recettes	36 530.94 €	15 697.07 €	- €
TOTAL EXERCICE	22 865.29 €	5 877.91 €	- €
Résultats antérieurs	106 823.10 €	68 929.44 €	
TOTAL CUMULE	129 688.39 €	74 807.35 €	
Résultat global de clôture	204 495.74 €		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Crépy en Valois.

- **AFFECTE** le résultat 2011 ainsi qu'il suit :

- **129 688,39 €** au compte **R 002** (recette de fonctionnement).
- **74 807,35 €** au compte **R 001** (recette d'investissement)

9. Finances : Budget assainissement : Vote du budget primitif d'assainissement 2012.

Le Conseil,

Vu le projet de budget primitif d'assainissement pour 2012,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe primitif d'assainissement 2012 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement		BP 2012		Investissement	
Dépenses	154 688.39 €	Dépenses	89 007.35 €		
6188: frais divers	141 988.39 €	21532: réseaux ass	87 507.35 €		
681: amortissement	12 700.00 €	2183: matériel informatique	1 500.00 €		
Recettes	154 688.39 €	Recettes	89 007.35 €		
002: résultat reporté	129 688.39 €	001: résultat reporté	74 807.35 €		
7068: redevance	25 000.00 €	28156: amortissement	12 700.00 €		
761: produits financiers	- €	10222 : FCTVA	1 500.00 €		

10. Finances : Budget général : Vote du compte administratif 2011, approbation du compte de gestion 2011 et affectation du résultat 2011.

Le Conseil,

Vu le budget primitif principal pour 2011,
Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,
Sous la présidence de M LAMY,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2011 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2011
Dépenses	509 677.26 €	171 809.68 €	- €
Recettes	607 830.31 €	174 343.29 €	- €
TOTAL EXERCICE	98 153.05 €	2 533.61 €	- €
Résultats antérieurs	152 433.93 €	52 843.89 €	
TOTAL CUMULE	250 586.98 €	55 377.50 €	
Résultat global de clôture	305 964.48 €		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Crépy en Valois.

- **AFFECTE** le résultat 2011 ainsi qu'il suit,
- **250 586,98 €** au compte **R 002** (recette de fonctionnement).
 - **55 377,50 €** au compte **R 001** (recette d'investissement).

11. Finances : Vote des taux d'imposition communaux pour 2012.

Le Conseil,

Vu le projet de budget primitif pour 2012,
Vu le produit des impositions nécessaire à l'équilibre du budget,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir à l'identique les taux votés en 2011,
- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux votés 2012
Taxe d'Habitation	17,40%
Taxe sur le Foncier Bâti	12,55%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	52,51%
Cotisation Foncière des Entreprises	24,26%

12. Finances : Vote du budget primitif communal pour 2012.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif pour 2012 présenté par Monsieur le Maire,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif communal 2012 ainsi qu'il suit :

Section de **fonctionnement** : Vote au chapitre et équilibré à **808 086,98 €**.

Section **d'investissement** : Vote par opération et équilibré à **376 657,50 €**.

Questions et informations diverses.

Organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.